

RÈGLEMENT D'ÉPREUVE

ULTRA TRAIL DES MONTAGNES DU JURA - ÉDITION 2026

Septième édition de l'Ultra Trail des Montagnes du Jura organisée par l'Espace Mont d'Or, une promotion de la course nature dans le respect de l'environnement, dans un esprit de solidarité et de convivialité.

1. DÉFINITION DE L'ÉVÉNEMENT

1.1 LES COURSES

L'Ultra Trail des Montagnes du Jura est une épreuve de trail comprenant plusieurs courses.

COURSE	DISTANCE	DÉPART	ARRIVÉE	HEURE	JOUR	JAUGE
La Jurassienne	300 km	Culoz 01	Métabief	20hr	Jeudi 01/10	100 équipes
UTMJ solo	175 km	Lancrans 01	Métabief	12hr	Vendredi 02/10	500
UTMJ relais (2 à 6 coureurs)	175 km	Lancrans 01	Métabief	12hr	Vendredi 02/10	150 équipes
Franco Suisse	105 km	Les Rousses 39	Métabief	05hr	Samedi 03/10	1500
Renarde	75 km	Les Rousses 39	Métabief	08hr30	Samedi 03/10	1500
CMM	40 km	Chapelle des Bois 25	Métabief	08hr	Dimanche 04/10	2000
Lynx	20 km	Mouthe 25	Métabief	10hr	Dimanche 04/10	2000
Chamois	10 km	Les Granges Raguin 25	Métabief	11hr	Samedi 03/10	1000
Course Kids	selon l'âge	Métabief 25	Métabief	à partir de 14hr30	Samedi 03/10	1000

1.2 LE PARCOURS

Les courses Kids sont sous forme de boucle sur la zone d'arrivée de Métabief

Les parcours sont communs pour toutes les courses avec des départs échelonnés entre Culoz et Métabief.

Seuls les tracés de 300 km, 175 km et 105 km passent en Suisse

L'organisateur se réserve la possibilité de modifier le parcours initial selon les contraintes environnementales, météorologiques et sécuritaires.

Les informations annoncées peuvent différer en dénivelé et kilométrage le jour de la course.

Des parcours de replis sont prévus et pourront être mis en place par l'organisateur si besoin. Ils donneront lieu à un classement différencié du parcours officiel. Une alerte sera transmise aux coureurs concernés via les téléphones mobiles, dans le temps de course.

1.3 LE BALISAGE

Le balisage est composé majoritairement de piquets métalliques avec fanions rouges, stickers jaunes UTMJ et catadioptres réfléchissants. De la rubalise rouge réutilisable floquée UTMJ, est ponctuellement utilisée. Aucune peinture n'est employée. Des panneaux de signalisation pourront fournir des indications aux concurrents aux points clefs du parcours.

Les coureurs s'engagent à suivre strictement le balisage.

1.4 CIRCONSTANCES EXCEPTIONNELLES

La direction de course se réserve le droit de modifier à tout moment le parcours et les emplacements des postes de secours et de ravitaillement, sans préavis. En cas de circonstances exceptionnelles (conditions météorologiques extrêmes,) la direction de course s'autorise à différer un départ, modifier les barrières horaires, neutraliser l'épreuve voire adapter les itinéraires des épreuves.

2. INSCRIPTIONS ET TARIFS

2.1 CONDITIONS DE PARTICIPATION

Les inscriptions s'effectuent en ligne uniquement, jusqu'au 27/09/2026 en fonction des places disponibles.

Les courses sont ouvertes à toutes personnes, selon la réglementation de la FFA en vigueur.

Réglementation FFA/Distance par âge			UTMJ 2026							
Catégories	Années		Kids	10km	20km	40km	75km	105km	175km	300km
Baby Athlé	2020	2021								
Eveil Athlé	2018	2019								
Poussin	2016	2017								
Benjamin	2014	2015								
Minime	2012	2013								
Cadet	2010	2011								
Junior	2008	2009								
Espoir	2005	2007								
Senior	1993	2004								
Master	1992	et avan t								

L'autorisation parentale est obligatoire pour les moins de 18 ans.

La présence sur place d'un adulte responsable de l'enfant est obligatoire.

Les épreuves sont ouvertes aux concurrents :

- Non licenciés, qui doivent fournir

- un certificat médical de « non-contre-indication à la pratique du sport en compétition » datant de moins de 12 mois le jour de la course

OU

- L'attestation de Parcours Prévention Santé téléchargeable (PPS Valable 12 mois) : <https://pps.athle.fr/> (Plus d'obligation de fournir un certificat médical depuis le 1er Avril 2024, le PPS suffit)

Dernière actualisation : 15 décembre 2025

- Licenciés FFA avec numéro de licence (Compétition / Entreprise / Running)

ATTENTION AUCUNE AUTRE LICENCE n'est acceptée.

2.2 MONTANTS DES INSCRIPTIONS

Tarifs d'inscription 2026	du 15/12/2025 au 31/01/2026 inclus	du 01/02/2026 au 30/04/2026 inclus	du 01/05/2026 au 31/07/2026 inclus	À partir du 01/08/2026	Navette Bus	Repas inclus
10 km	25€	25€	25€	30€	Inclus	Non
20 km	40€	42,5€	45€	47,5€	5€	Oui
40 km	65€	70€	75€	80€	10€	Oui
75 km	100€	110€	120€	140€	17€	Oui
105 km	125€	135€	145€	155€	17€	Oui
175 km solo	200€	215€	245€	260€	30€	Oui
175 km relais	350€	370€	390€	410€	30€ (pour le premier relayeur)	Oui (pour tous les relayeurs)
300 km relais	450€	470€	490€	510€	Pas de navette	Oui (pour tous les relayeurs)

Les frais d'inscriptions comprennent :

- l'accès aux courses
- le service de chronométrage
- les services de sécurité sur le parcours
- les ravitaillements sur le parcours (sauf kids, 10 km et 300 km relais)
- le ravitaillement à l'arrivée pour toutes les courses
- l'accès aux douches
- le lot coureurs au retrait du dossard
- le lot finisher passée la ligne d'arrivée (le participant doit être classé finisher pour bénéficier de ce lot)
- un repas hors boisson à l'arrivée (sauf 10km et kids)
- le transport d'un ou plusieurs sacs vestiaires par l'organisation (base de vie et arrivée)
- balise GPS pour le 300 km relais

Attention

Dernière actualisation : 15 décembre 2025

Les navettes pour se rendre au départ des courses depuis le secteur de Métabief sont payantes et à réserver en même temps que votre dossard. La réservation des navettes est possible jusqu'au 31 août 2026. Elles ne sont pas remboursables.

Pour la course Chamois 10 km la navette est obligatoire et comprise dans le prix d'inscription.

2.3 PACER

Il est possible pour les coureurs de l'UTMJ SOLO d'être accompagnés d'un PACER, dont l'inscription doit se faire sur notre site Internet.

Le Pacer bénéficie des services suivants : accès aux ravitaillements et bases de vie, secours, lot coureur, repas d'arrivée. Il n'est pas chronométré.

Les Pacers ne peuvent accompagner leurs coureurs qu'à partir des Rousses (70ème km de course), sur la distance de leur choix.

Le départ du Pacer doit OBLIGATOIREMENT se faire à partir d'un point de ravitaillement ou d'une base de vie.

3. ASSURANCES

Le coureur s'engage à avoir une assurance personnelle couvrant les frais de recherche et d'évacuation en France et en Suisse.

L'organisation propose aux coureurs, via la plateforme d'inscription, une assurance garantissant ces prises en charge , le **Passeport Montagne**.

Les prestations complémentaires ajoutées après la réservation ne sont pas assurées.

4. ANNULATION / REMBOURSEMENT / DOSSARDS

4.1 ANNULATION DE LA PART DE L'ORGANISATEUR

En cas de force majeure indépendante de la volonté de l'Organisateur, sur décision des services préfectoraux ou cantonaux et, ou, mettant en danger la sécurité des participants, des officiels et des bénévoles, une (ou des épreuves) pourra être annulée ou interrompue.

En cas d'annulation de la part de l'organisateur, pour toutes les courses concernées dont le départ n'a pu être donné, possibilité de remboursement ou de report pour une future édition. Aucun remboursement ou dédommagement ne sera effectué pour toutes courses stoppées par l'organisateur ou pour lesquelles le parcours a été modifié voire écourté.

4.2 ANNULATION DE LA PART DU COUREUR

Dernière actualisation : 15 décembre 2025

En cas d'annulation de sa participation par le coureur, l'organisateur ne procède à aucun remboursement.

Seuls les participants ayant souscrit à l'assurance annulation proposée pourront prétendre à un remboursement par la compagnie, dans le cadre des termes du contrat. Les détails de l'assurance annulation proposée lors de l'inscription sont disponibles en téléchargeant ses conditions générales.

4.3 ATTRIBUTION OU CHANGEMENT DES DOSSARDS

Une inscription est :

- nominative
- ferme
- personnelle
- définitive

Sont formellement exclus:

- le transfert de dossard
- la revente ou rachat de dossard
- Échange de dossard
- changement de course

RAPPEL :

L'organisation décline toute responsabilité pour tout coureur participant à la course sous le nom d'une autre personne (usurpation d'identité).

La loi du 12 mars 2012 insère dans le code pénal un article 313-6-2 visant à sanctionner de 15'000 euros d'amende « le fait de vendre ou d'exposer en vue de la vente ou de la cession ou de fournir les moyens en vue de la vente ou de la cession des titres d'accès à une manifestation sportive et sans l'autorisation de l'organisateur ».

Aucune inscription ne devra apparaître sur le dossard en dehors de celles des partenaires officiels de l'épreuve.

5. RETRAIT DES DOSSARDS / CHRONOMÉTRAGE

5.1. RETRAIT DES DOSSARDS

COURSES	300 km relais	175 km solo et relais	105 km	75 km	10 km	40 km	20 km
DATES	Jurassienne	UTMJ	Franco - Suisse	Renarde	Chamois	CMM	Lynx
Jeudi 01/10 à 18hr	Culoz 01 (départ)						
Jeudi 01/10 de 14hr à 19hr		Métabief 25 (place Xavier Authier)	Métabief 25 (place Xavier Authier)	Métabief 25 (place Xavier Authier)	Métabief 25 (place Xavier Authier)	Métabief 25 (place Xavier Authier)	Métabief 25 (place Xavier Authier)
Vendredi 02/10 à partir de 10hr		Lancrans 01 (départ)					
Vendredi 02/10 de 09hr à 19hr			Métabief 25 (place Xavier Authier)	Métabief 25 (place Xavier Authier)	Métabief 25 (place Xavier Authier)	Métabief 25 (place Xavier Authier)	Métabief 25 (place Xavier Authier)
Samedi 03/10 à partir de 03hr			Les Rousses 39 (départ)				
Samedi 03/10 à partir de 06hr30				Les Rousses 39 (départ)			
Samedi 03/10 à partir de 07hr30					Métabief 25 (Avenue du Bois du Roi)		
Samedi 03/10 de 10hr à 19hr						Métabief 25 (place Xavier Authier)	Métabief 25 (place Xavier Authier)
Dimanche 04/10 à partir de 06hr						Chapelle des Bois 25 (départ)	

Dimanche 04/10 à partir de 08hr							Mouthe 25 (départ)
------------------------------------	--	--	--	--	--	--	--------------------------

Attention pas de retrait de dossard sur le lieu de départ du 10km.

Pour retirer votre dossard vous devez vous munir :

- de votre pièce d'identité
- de votre numéro de dossard
- une tierce personne peut retirer votre dossard sur présentation de l'original de votre pièce d'identité.

5.2. DOSSARD ÉLITES

Les athlètes entrant dans les critères suivants se verront offrir leur dossard sur demande auprès de l'organisateur. Si la demande intervient après l'inscription, aucun remboursement ne sera effectué. En aucun cas des dossards ne sont réservés pour les élites.

- Dossard élite gratuit Femmes : indice de performance ITRA supérieur à 650 points
- Dossard élite gratuit Hommes : indice de performance ITRA supérieur à 800 points

Les bénéficiaires d'un dossard élite s'engagent à être présents à la remise des prix s'ils figurent au classement récompensé.

5.3. CHRONOMÉTRAGE

Le dossard doit être accroché à l'avant des coureurs et doit être visible toute la course.

Pour les longues distances (175 km solo, 105 km et 75 km) le chronométrage sera doublé par une puce à installer sur son sac par les soins du coureur.

En cas de détérioration du dossard ou de la puce, empêchant sa détection, le participant ne pourra pas porter réclamation. L'organisateur ne sera pas tenu pour responsable.

5.4. CLASSEMENTS

Seuls les participants ayant franchi la ligne d'arrivée selon les modalités du règlement de course pourront prétendre à un classement.

Les classements seront transmis aux différentes entités (UTMB, ITRA,...) dont l'organisateur n'est pas responsable. Aucune réclamation ne pourra être déposée sur ce propos.

6. OBLIGATION DES PARTICIPANTS

6.1 ACCEPTATION DU REGLEMENT

Les participants de chacune des épreuves de l'Ultra Trail des Montagnes du Jura s'engagent à :

- Se soumettre au règlement par le seul fait de leur inscription.
- Dégager la responsabilité des organisateurs pour tout incident ou accident pouvant survenir du non-respect du règlement.
- Respecter toutes les règles éthiques liées à l'événement.
- Respecter les zones naturelles sensibles traversées

Tout concurrent retirant son dossard et prenant le départ accepte et valide la totalité du règlement et la charte environnementale.

Les coureurs sont responsables de leurs accompagnateurs si ces derniers ne respectent pas le règlement d'épreuve ou les obligations liées aux Roadbooks les concernant

6.2. MATÉRIEL OBLIGATOIRE

	300 km relais	175 km solo	175 km relais	105 km	75 km	40 km	20 km	10 km
Réserve d'eau	500 mL minimu m	500 mL minimu m	500 mL minimu m	500 mL minimu m	500 mL minimu m	500 mL minimu m		
Couverture de survie neuve	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui
Veste imperméable et coupe vent avec capuche adaptée à sa taille	oui	oui	oui	oui	oui			
Pantalon imperméable et coup vent adapté à sa taille	oui	oui	oui	oui	oui			

Bonnet adapté à la taille	oui	oui	oui	oui	oui			
Téléphone chargé et enclenché	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui
Gobelet individuel	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui
Lampe frontale en état de marche	oui	oui	oui	oui	oui			
Pièce d'identité valide (Suisse)	oui	oui	oui	oui				

6.3. MATÉRIEL RECOMMANDÉ ET AUTORISÉ

- Sifflet
- Sous couche thermique haut et bas
- Tour de cou
- Gants
- Vêtements de rechange
- Alimentation personnelle
- Trousse de secours

Les bâtons sont autorisés sur toutes les courses (non recommandés sur le 40 km, 20 km et 10 km)

Les animaux de compagnie sont interdits sur toutes les épreuves, même attachés.

6.4. KIT GRAND FROID / KIT GRAND CHAUD

En fonction des conditions météorologiques annoncées, l'organisation pourra déclencher l'obligation pour les participants de s'équiper avec des kits définis, en plus du matériel obligatoire. La mise en place de ces kits sera annoncée aux coureurs les jours précédant leur épreuve.

Dernière actualisation : 15 décembre 2025

Kit Grand Chaud (en supplément du matériel obligatoire)

	300 km, 175 km (solo et relais), 105 km, 75 km,	40 km, 20 km et 10 km
casquette / bandana	oui	oui
lunette	oui	oui
réserve d'eau	1.5 L minimum	750 mL minimum

Kit Grand Froid (inclus le matériel obligatoire)

	300 km relais	175 km solo	175 km relais	105 km	75 km	40 km	20 km	10 km
sifflet	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui
Sous couche manches longues thermique haut	oui	oui	oui	oui	oui	oui		
Sous couche jambes longues thermique bas	oui	oui	oui	oui	oui	oui		
tour de cou	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui
paire de gants	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui
Couverture de survie neuve	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui
Veste imperméable et coupe vent avec capuche	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui
Pantalon imperméable et coup vent	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui
Réserve d'eau	500 mL mini	500 mL mini	500 mL min	500 mL mini	500 mL min	500 mL min		

Dernière actualisation : 15 décembre 2025

Bonnet adapté à la taille	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui
Téléphone chargé et enclenché	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui
Gobelet individuel	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui
Lampe frontale en état de marche	oui	oui	oui	oui	oui			
Pièce d'identité valide (Suisse)	oui	oui	oui	oui				

6.5. CONTRÔLES

Le matériel obligatoire pourra être contrôlé avant le départ de la course et, ou, sur des points aléatoires tout au long du parcours ou à l'arrivée.

Les kits "grand chaud" ou kits "grand froid" seront contrôlés sur des points de ravitaillement.

L'absence à tout moment, partielle ou totale, du matériel obligatoire (kits compris) entraînera la disqualification immédiate du coureur concerné, l'interdiction de poursuivre la course et l'enlèvement de son moyen de chronométrage.

Aucun remboursement ne pourra être demandé dans ce cas.

L'organisation peut mandater des contrôleurs habilités à imposer le port sur le coureur de tout matériel (présent dans le matériel obligatoire ou kits) jugé nécessaire à partir d'un point donné du parcours.

Le non port du dit matériel à partir du point donné sera motif de disqualification.

En cas de non-ports des équipements obligatoires et recommandés, l'organisateur ne peut être tenu pour responsable des éventuels incidents et leurs conséquences.

6.6. COMPORTEMENT SPORTIF

Par son inscription chaque participant s'engage à :

- aider tout autre concurrent en difficulté
- respecter les lieux traversés
- respecter les bénévoles et l'organisation
- respecter le règlement de course
- respecter le code de la route : les coureurs n'ont pas la priorité sur la circulation

Avant de s'inscrire sur une des épreuves de l'UTMJ, le concurrent doit être pleinement conscient de la longueur et de la spécificité de la course. Chaque coureur doit :

Dernière actualisation : 15 décembre 2025

- Savoir s'adapter à des conditions extérieures particulières liées à une activité se pratiquant en pleine nature (vent, froid, neige, pluie, nuit, brouillard...).
- Savoir gérer, notamment en cas d'isolement, les difficultés physiques et mentales induites par une activité d'ultra endurance.
- Être conscient que l'organisation **n'est là que pour assister les coureurs à certains points du parcours et non pas les gérer tout au long**. Chacun est responsable de son état de fatigue et doit être capable de le gérer.
- Se présenter sur la ligne de départ dans les meilleures conditions et bien préparé pour participer à la course ; courir un ultra-trail nécessite un engagement physique et mental important.

6.7 ENVIRONNEMENT

Il est de la responsabilité du coureur d'informer ses accompagnateurs des zones à respecter (parcs naturels, zones de silence, zones sensibles...). Toutes les informations sont disponibles dans les Roadbooks coureurs et accompagnateurs.

Le coureur doit obligatoirement s'engager à respecter la charte environnementale de l'événement et en respecter les règles décrites.

7. RAVITAILLEMENTS / BASE DE VIE / ASSISTANCE

7.1. RAVITAILLEMENT

Les épreuves se déroulent en semi- autonomie. Seule la 300 km se court en autonomie totale.

L'organisation met à disposition des ravitaillement tout au long du parcours (voir roadbooks) (sauf 10 km) avec boissons et aliments.

Seuls les coureurs munis de leurs dossards peuvent accéder aux ravitaillements. Les accompagnateurs sont interdits sur les ravitaillements de l'organisation. L'organisation ne fournit pas de contenant.

7.2. BASE DE VIE (uniquement 175 km et 105 km)

BASE DE VIE	175 km	105 km
LES ROUSSES	oui	

JOUGNE	oui	oui
--------	-----	-----

Les coureurs auront à leur disposition :

- repas chaud (uniquement courses solo)
- ravitaillement solide et liquide
- sac de délestage
- salle de repos
- toilettes
- 1 accompagnateur

1 seul accompagnateur est autorisé à rentrer dans la base de vie avec son coureur.

7.3. SACS DE DÉLESTAGE

Les coureurs peuvent confier à l'organisation sur le site de départ des sacs de délestage (non fournis) qui seront transportés sur les bases de vie et/ou à l'arrivée. Les sacs une fois utilisés seront rapatriés à l'arrivée.

	BASE DE VIE LES ROUSSES	BASE DE VIE JOUGNE	ARRIVÉE METABIEF	Total sacs
300 km relais				0
175 km solo	1 sac	1 sac	1 sac	3
175 km relais				0
105 km		1 sac	1 sac	2
75 km			1 sac	1
40 km			1 sac	1
20 km			1 sac	1
10 km			1 sac	1

Des étiquettes fournies devront être attachées aux sacs.
La taille des sacs doit rester raisonnable

7.4. ASSISTANCE

Des zones d'assurances sont prévues à proximité des ravitaillements de l'organisation.

Dernière actualisation : 15 décembre 2025

L'assistance est autorisée sur certaines courses dans les conditions suivantes :

- ravitaillement d'un coureur dans les zones d'assistances ou base de vie
- changement de matériel ou vêtements dans les zones d'assistances ou base de vie

Sont strictement interdits :

- Toute assistance hors zone
- l'accès aux ravitaillements de l'organisation par un accompagnateur
- l'assistance sur le 40km, 20 km et 10 km (boissons, nourriture, matériel)
- l'accès en véhicule à certaines zones interdites (voir roadbooks accompagnateurs)
- l'accompagnement d'un coureur sur un portion de course hors pacer officiel (175 km solo)
- parage d'un véhicule accompagnateur hors des zones prévues

Tout non-respect du règlement par un accompagnateur entraînera des sanctions sur le coureur concerné.

L'organisation pourra interdire l'assistance sur certains points de ravitaillement en fonction des contraintes rencontrées.

ASSISTANCE AUTORISÉE :

- 300 km relais
- 175 km solo
- 175 km relais
- 105 km
- 75 km

ASSISTANCE INTERDITE :

- 40 km
- 20 km
- 10 km

7.5 NAVETTES

- Mise en place d'autocars pour se rendre sur les différents lieux de départ de courses. Ces navettes sont payantes (sauf 10 km compris dans l'inscription) et à réserver. Infos et tarif dans l'onglet Course > Navette. Parkings spécifiques par course pour les départs d'autocars.
- Des minibus et autocars ramènent les coureurs, par rotations régulières de la zone d'arrivée à ces parkings.
- Aucune navette après l'arrivée n'est mise en place pour ramener les coureurs sur leur lieu de départ.

8. JURY DE COURSE

8.1. PÉNALITÉS DE PARCOURS

Dernière actualisation : 15 décembre 2025

Les parcours peuvent être déviés par des variantes prévues par l'organisation (et uniquement par celle-ci) en cas de besoin. Dans ce cas des points de contrôles peuvent être volontairement évités.

Les pénalités suivantes seront automatiquement appliquées :

- point de passage sommet du Suchet manquant : 60 minutes de pénalité
- point de passage Aiguilles de Baulmes manquant : 30 minutes de pénalité
- Déviation de parcours (175 km et 105 km) au sommet du Mont d'or direction Métabief en direct (sur parcours de replis) : 240 minutes de pénalité
- point de passage des Tavins manquant : 120 minutes de pénalité

8.2. PÉNALITÉS HORAIRES

- Pointage au-delà de l'horaire du départ
- Pollution ou dégradation des sites traversés
- Non-respect du balisage

8.3. DISQUALIFICATION

Nous demandons à tous les coureurs et accompagnateurs un respect strict du règlement et des informations dans les roadbooks, ainsi qu'un comportement respectueux envers toutes personnes dans le cadre de la manifestation.

Nous serons toutefois contraint de disqualifier tout coureur si :

- Accompagnateurs du concurrent ne respectant pas le règlement de l'épreuve
- Non-assistance à un concurrent en danger
- Non-respect du code de la route
- Non-respect des consignes de bénévoles ou de l'organisation
- Ravitaillement ou assistance hors zone
- Utilisation d'un moyen de transport durant le temps de l'épreuve
- Non-respect des zones naturelles et sensibles
- Contrôle anti dopage positif
- Refus de se soumettre à un contrôle anti dopage
- Refus de se faire examiner par les médecins à tout moment de l'épreuve
- État physique ou psychique du concurrent inadapté à la poursuite de l'épreuve
- Comportement inapproprié envers des membres de l'organisation ou des bénévoles
- Parcours non effectué en intégralité ou dans le mauvais sens
- Passage de relais hors zone
- Non possession de l'intégralité du kit grand froid ou grand chaud en cas de météo défavorable suite à un contrôle de l'organisation.
- Refus de présenter ou de respecter les consignes de sécurité (tenues vestimentaires)

Dernière actualisation : 15 décembre 2025

- Matériel obligatoire totalement ou partiellement manquant

8.4. RÉCLAMATION

Toute réclamation doit être adressée au PC course dans un délai de 4 hr maximum après l'arrivée du coureur, elle ne peut être déposée que par le coureur.

Si la réclamation porte sur les coureurs primés, la réclamation doit être déposée avant la remise des prix.

La direction de course analysera les résultats, et sera en droit d'exiger une trace GPS pour les coureurs primés.

Aucune réclamation ne pourra être portée par des coureurs ayant été pénalisés ou disqualifiés via les articles 8.1, 8.2 et 8.3 du règlement.

9. DÉPART / VAGUE / ABANDON

9.1 ORGANISATION DES DÉPARTS

Pour fluidifier les départs et éviter les bouchons sur les sentiers, les départs seront organisés par vagues de 500 concurrents.

Les vagues sont attribuées en fonction de la côte ITRA des coureurs au moment de leur inscription.

En s'inscrivant, les coureurs s'engagent à accepter le SAS qui leur sera attribué.

Aucune réclamation ne sera acceptée pour des changements de vagues.

Seul un coureur voulant partir dans une vague postérieure (passer de la vague 1 à la vague 2 par exemple) sera accepté.

Le temps de course démarre au passage sur la ligne de départ. L'accès au sas de départ peut se faire 30 minutes avant l'heure de départ.

Pour les coureurs élités, l'accès au SAS Elite, devant la vague 1, est possible sur demande auprès de l'organisateur par mail, jusqu'à 1 mois de la date de la course.

Les coureurs s'inscrivant tardivement seront automatiquement placés en dernière vague.

9.2 VAGUE DE DÉPART

Les vagues de départ seront espacées de 10 minutes.

	SAS ELITE	VAGUE 1	VAGUE 2	VAGUE 3	VAGUE 4
300 km relais		100 coureurs			
175 km solo et relais	Sur demande	650 coureurs			
105 km	Sur demande	500 coureurs	500 coureurs	500 coureurs	
75 km	Sur demande	500 coureurs	500 coureurs	500 coureurs	
40 km	Sur demande	500 coureurs	500 coureurs	500 coureurs	500 coureurs
20 km	Sur demande	500 coureurs	500 coureurs	500 coureurs	500 coureurs
10 km	Sur demande	500 coureurs	500 coureurs		

9.3 ABANDON

En cas d'abandon, chaque coureur est dans l'obligation de prévenir le PC course (n° de téléphone sur dossard).

Il ne doit absolument pas passer ou s'approcher de la ligne d'arrivée ou de tout autre point de chronométrage avec ses puces de dossards ou de sacs.

Une fois le PC course prévenu, le retour en course n'est plus possible.

Les coureurs devront organiser seuls leur rapatriement en cas d'abandon.

9.4 BARRIÈRES HORAIRES

Des barrières horaires sont mises en place sur l'ensemble des courses pour limiter le temps de course et garantir la sécurité des coureurs.

Tout coureur pointant l'arrivée après la barrière horaire ne pourra être classé.

L'organisation se réserve le droit de stopper et de mettre hors course un concurrent ne pouvant pas rentrer dans les temps de course définis.

Les barrières horaires sur les bases de vie (Les Rousses et Jougne) se situent à la sortie des bases. Les coureurs ayant dépassé le temps imparti ne pourront plus repartir.

Dernière actualisation : 15 décembre 2025

BARRIÈRES HORAIRE	Les Rousses Sortie base de vie	Mouthe Ravitaillement	Jougne Base de vie	Métabief Arrivée
175 km solo et relais	14 heures	28 heures	36 heures	48 heures
105 km			19 heures	32 heures
75 km				16 heures
40 km				8 heures
20 km				6 heures
10 km				3 heures

9.5 SECOURS

Des équipes médicales seront présentes sur l'ensemble du parcours ainsi que des médecins pour assurer la sécurité des participants.

En cas de problèmes les victimes doivent contacter en priorité le PC secours (n° de téléphone dédié sur dossard)

En cas de problèmes graves, les participants peuvent directement composer le 112.

Les coureurs sont dans l'obligation de se porter assistance en cas de besoin. Un décompte de temps pourra être mis en place en discussion avec la direction de course.

Des équipes de fermetures assureront la sécurité en fin de course à accompagner les derniers participants et s'assurer de la fermeture totale des parcours.

10. RELAIS UTMJ 175 km

RÈGLEMENT DU RELAIS :

Composition des équipes :

- De 2 à 6 personnes
- Équipes homme, mixte ou femmes acceptées.

Passages de relais :

Dernière actualisation : 15 décembre 2025

- Uniquement sur les zones de ravitaillement ou base de vie
- Les 2 relayeurs se passeront le dossard unique pour toute l'équipe.
- Chaque relayeur peut effectuer plusieurs tronçons du parcours
- Chaque relayeur s'inscrit sur un tronçon définit (ou plus selon le nombre de relayeur)
- Des zones de passage de relais seront délimitées. Aucun relais hors zone ne sera toléré sous peine de disqualification

Relais	Tronçon	Distance	Dénivelé +
Relais 1	LANCRANS - LÉLEX	37 km	1880 m
Relais 2	LELEX - LES ROUSSES	37 km	1300 m
Relais 3	LES ROUSSES - BELLEFONTAINE	26 km	1250 m
Relais 4	BELLEFONTAINE - MOUTHE	30 km	875 m
Relais 5	MOUTHE - JOUGNE	23 km	900 m
Relais 6	JOUGNE - MÉTABIEF	25 km	1140 m

Les différents tronçons ne sont pas considérés comme des courses à part entière, ne donnent pas lieu à des classements par tronçon et donc aucun point (Itra ou autre) ne pourra être attribué.

Aucune navette ne sera mise en place pour déplacer les relayeurs entre les zones de ravitaillement, veuillez prendre vos dispositions.

Ravitaillements :

- Seul le relayeur arrivant et le relayeur partant pourront accéder au ravitaillement de leur passage de relais respectif.
- Le dernier tronçon Jougne - Métabief de 2.7km peut être effectué par l'intégralité de l'équipe pour franchir la ligne d'arrivée ensemble.

INSCRIPTIONS AU RELAIS :

Un formulaire et un paiement par équipe.

Formulaire non modifiable après inscription.

11. RELAIS LA JURASSIENNE 300 km

Nouveauté pour l'édition 2026, la création d'une traversée intégrale du massif du Jura.

Nous vous proposons une traversée du massif en équipe.

Au départ du département de Culoz, département de l'Ain jusqu'à Métabief, département du Doubs, à travers 300 km.

Règles de course :

- parcours non balisé, suivi de trace GPS
- zone de passage de relais définies
- ordre de passage des relayeurs non déterminées à l'avance
- course en autonomie (pas de ravitaillement sur le parcours)
- Les équipes assurent leur ravitaillement, leur moyens de déplacements et l'assistance de leur relayeur en course.

Parcours :

Le parcours initial à télécharger : 300 km et 13000 m D+ (sous réserve de modifications) sera le parcours officiel, empruntant en partie le tracé balisé des courses de l'UTMJ.

Des traces GPS seront à télécharger prenant en compte des variantes, elles pourront devenir parcours officielles en fonction des conditions rencontrées. Les participants seront informés par SMS du changement, avant ou pendant l'épreuve.

Composition des équipes :

- De 4 à 6 personnes
- Équipes homme, mixte ou femmes acceptées.
- Ouvert à toute personne née avant 2007

Chronométrage :

- Le chronométrage démarre au passage de la ligne de départ
- La balise GPS fait foi sur les points de passage.
- la puce de dossard clôturera le temps de course une fois la ligne passée

Passages de relais :

- Uniquement sur les zones dédiées
- Le passage de relais se validera par le passage du dossard unique par équipe et la balise GPS.

Dernière actualisation : 15 décembre 2025

- Chaque relayeur peut effectuer plusieurs tronçons du parcours dans l'ordre qu'il le souhaite selon leur état de forme.

INSCRIPTIONS AU RELAIS :

Un formulaire et un paiement par équipe.

Formulaire non modifiable après inscription.

12. REMISE DES PRIX

Pour les courses individuelles, seront récompensés à la suite de l'établissement des classements :

- Les 5 premières femmes scratch par course
- Les 5 premiers hommes scratch par course
- Pour l'UTMJ Relais :
 - 3 premières équipes féminines
 - 3 premières équipes mixtes
 - 3 premières équipes masculines
- Pour le 300 km Relais :
 - 3 premières équipes féminines
 - 3 premières équipes mixtes
 - 3 premières équipes masculines
- Chamois 10km uniquement :
 - 5 premières femmes au Scratch
 - 5 premiers hommes au Scratch
 - 3 premières Cadettes
 - 3 premiers Cadets

Pour la réussite de la cérémonie de remise des trophées, nous attendons de la part des coureurs concernés qu'ils soient présents sur les podiums.

Aucune remise de lots ne sera possible une fois la remise des prix effectuée.

Les coureurs élites ayant bénéficié d'une gratuité sur leur inscription se doivent d'être présent s'ils sont concernés par la remise des récompenses.

13. DROIT À L'IMAGE / LOI INFORMATIQUE ET LIBERTÉ

13.1 DROITS D'IMAGE

Par son inscription, chaque participant autorise expressément les organisateurs ainsi que les ayants droit tels que les partenaires et médias à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de sa participation aux épreuves de l'UTMJ, sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par

la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

13.2 REGLEMENT GENERAL SUR LA PROTECTION DES DONNÉES

Conformément à la loi sur le RGPD du 25 mai 2018, les détails personnels des concurrents seront utilisés dans la base de données des coureurs, pour les archives, les listes de départ et de résultats, le service photo, les différents journaux et magazines partenaires, l'envoi des newsletters d'information, uniquement traités par la personne responsable au sein de l'organisation. Chaque participant dispose d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles le concernant.

14. VALIDATION DU RÈGLEMENT

14.1 ACCEPTATION DU REGLEMENT

Les concurrents doivent lire et accepter le présent règlement. En s'inscrivant chaque participant reconnaît avoir pris connaissance du règlement complet et l'accepter sans réserve.

L'organisateur ne peut en aucun cas être tenu pour responsable en cas d'accident, de défaillance consécutive à un mauvais état de santé ou à une préparation insuffisante.

L'organisation décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou détérioration de matériels au cours des transports, avant, pendant et après l'épreuve et non placés sous sa garde ou au cours de la course.

14.2 MODIFICATION DU RÈGLEMENT

L'organisation se réserve le droit de modifier les dispositions du présent règlement en fonction des circonstances qui pourraient éventuellement se présenter.

La direction de course pourra prendre toutes les dispositions non prévues au présent règlement. En particulier, elle se réserve le droit de modifier le départ ou l'itinéraire si les conditions le justifient.

La direction de course se réserve également le droit de modifier les horaires en fonction des conditions météorologiques.

14.3 INTERPRETATION DU REGLEMENT

L'organisation et la direction de course ont compétence pour décider sur tous les cas non prévus par le présent règlement.